

Ministère de l'Éducation

Sous-ministre

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

Ministry of Education

Deputy Minister

438 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2A5

2020 : B10

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaire/trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITRICE : Nancy Naylor
Sous-ministre

DATE : Le 19 juin 2020

OBJET : **Fonds pour les priorités et les partenariats 2020-2021
et Critères à appliquer dans la réaffectation des
crédits du FPP 2019-2020 à des mesures de soutien
liées à la COVID-19**

Vous trouverez aux présentes de l'information relative au Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) du ministère de l'Éducation pour l'année 2020-2021. La communication de ces projections se conjugue avec les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) pour 2020-2021.

CONTEXTE

L'Ontario poursuit ses efforts en vue de moderniser la formule de financement en éducation de façon que les élèves puissent réussir à l'école et dans les autres sphères de leur vie tout en s'assurant que les investissements consentis auront une incidence optimale sur les salles de classe au moment où la province réagit à la pandémie de la COVID-19.

Le 25 mars, le gouvernement a publié le *Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 (Mise à jour économique et financière de mars 2020)*. Conformément à cette mise à jour économique et financière, ces investissements reposant sur des orientations éprouvées et axés sur les résultats doivent appuyer directement les élèves sur les bancs d'école au moyen de fonds affectés de façon responsable et pour un temps défini. Le FPP s'ajoute aux SBE et fera l'objet d'un examen et d'une évaluation du ministère chaque année.

TRANSFERTS VERS LES SBE

Afin de poursuivre les efforts du ministère en vue de simplifier le financement tout en réduisant le fardeau administratif des bénéficiaires de paiements de transfert, certains programmes auparavant financés par l'entremise du FPP seront transférés pour passer par les SBE dès 2020-2021. Le ministère est heureux d'assurer la pérennité du financement de ces programmes grâce au mécanisme de financement des SBE. D'autres précisions se rapportant à ces éléments de financement figurent dans les documents des SBE pour 2020-2021, notamment les notes de service B et les documents techniques :

1. Intervenants en santé mentale – 24,8 millions de dollars
2. Apprentissage expérientiel – 12 millions de dollars
3. Initiative de soutien aux élèves du Nord (ISE) – 7 millions de dollars
4. Mise en œuvre du curriculum et de l'évaluation (y compris le curriculum relatif aux Autochtones) – 4,3 millions de dollars
5. Rémunération des cadres (pour des augmentations introduites en 2017-2018) – 3,9 millions de dollars

Nouveaux transferts vers les SBE

Le ministère prévoit continuer d'examiner les occasions d'effectuer d'autres transferts dans les prochaines années. Par exemple, au cours de l'année scolaire 2020–2021, le ministère examinera l'opportunité de transférer le FPP des programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS) vers les SBE.

ADMINISTRATION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Pour ce qui est de la prochaine année scolaire, le ministère met de l'avant une entente de paiement de transfert (EPT) visant de multiples projets pour l'ensemble du ministère au titre d'un financement du FPP. La décision de consolider le financement s'inscrit dans l'initiative SMART préconisée par le gouvernement et va de pair avec une simplification de la façon dont le gouvernement finance les programmes et les services tout en réduisant le fardeau administratif pour les conseils scolaires. Pour l'année 2020-2021, le ministère conclura avec chaque conseil scolaire une entente de paiement de transfert principale visant de multiples projets au titre du FPP. Dans des cas exceptionnels, une entente de paiement de transfert supplémentaire peut être établie pour une initiative particulière, par exemple pour des programmes d'été, avant le début de l'année scolaire 2020-2021. D'autres renseignements seront communiqués sous peu.

AFFECTATION DES FONDS

Pour l'année 2020-2021, les partenaires en éducation bénéficieront d'un financement pour les priorités et les partenariats de 300 millions de dollars pour soutenir les élèves.

Pour faciliter la planification du budget des conseils scolaires pour 2020-2021, le

ministère confirme qu'environ 117 millions de dollars du financement pour les priorités et les partenariats seront alloués aux conseils et administrations scolaires pour appuyer les priorités du ministère. De cette somme :

- 67,32 millions de dollars seront affectés par programme et par conseil scolaire dans la présente note de service (voir l'annexe A) ;
- 49,94 millions de dollars ont été affectés par programme, les affectations des conseils scolaires étant à confirmer plus tard au cours de l'exercice.

Le tableau qui suit présente les thèmes prioritaires. Il est suivi de précisions supplémentaires par programme.

Priorités clés	Objectif	Montant (en millions de dollars)
Éducation autochtone	Soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves autochtones, puis accroître les connaissances de l'ensemble des élèves et des éducateurs sur l'histoire, les cultures, les perspectives et les contributions des Autochtones.	3,98 millions de dollars
Mathématiques	Soutenir les élèves de l'Ontario dans l'atteinte des normes provinciales en mathématiques.	40,26 millions de dollars
Santé mentale et bien-être	Soutenir le lien crucial entre la santé mentale, le bien-être et la réussite des élèves.	9,67 millions de dollars
Éducation de l'enfance en difficulté	Améliorer le soutien offert aux enfants et aux jeunes présentant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté, ainsi qu'à leurs familles et éducateurs.	11,15 millions de dollars
Parcours de l'élève	Aider les élèves à faire la transition vers des milieux postsecondaires, y compris la formation en apprentissage, le collège, l'université et le marché du travail.	23,70 millions de dollars
Aider au	Aider les élèves vulnérables, y compris	14,71 millions

Priorités clés	Objectif	Montant (en millions de dollars)
développement du potentiel de l'élève	les jeunes à risque, à rester à l'école, à obtenir leur diplôme et à réussir.	de dollars
Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité	Apporter un soutien pour aider à s'assurer que le système d'éducation fonctionne de manière efficace.	12,32 millions de dollars

Remarque : Les chiffres ont été arrondis, de sorte que la somme peut ne pas être exacte.

RÉPARTITION PAR PROGRAMME

Figurent ci-après les descriptions des initiatives regroupées sous les thèmes du FPP. L'annexe A présente les allocations aux conseils scolaires qui sont déjà fixées. Certaines affectations aux conseils scolaires seront confirmées à une date ultérieure.

Éducation autochtone

Priorités émergentes stratégiques en éducation Autochtone (0,82 million de dollars)

Les priorités émergentes stratégiques en éducation Autochtone doivent être souples et favoriser les réactions novatrices aux nouvelles priorités et aux besoins imprévus (autrement dit réagir aux crises comme celles relatives à la sécurité des élèves, à la poursuite de la formation pendant l'évacuation d'une collectivité, et autres) en ce qui concerne les élèves et les collectivités autochtones en Ontario. Les besoins uniques et les obstacles systémiques ayant un effet sur les élèves autochtones en Ontario commandent une démarche différenciée. En outre, il est nécessaire que ce financement demeure souple de façon à réagir aux investissements fédéraux offerts aux Premières Nations et à les appuyer.

Programme de mentorat pour la réussite scolaire des élèves autochtones (1,90 million de dollars)

Le Programme de mentorat pour la réussite scolaire des élèves autochtones offre des fonds à des conseils scolaires de district ciblés pour financer le recrutement d'accompagnateurs en vue d'aider les élèves autochtones à obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario et à franchir le pas vers les études post-secondaires ou saisir des occasions de formation ou d'emploi.

Équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (0,80 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

L'équipe d'intervention rapide des écoles du Nord (EIREN) est une équipe formée en ce

qui concerne les traumatismes, composée d'éducateurs certifiés, d'administrateurs et d'autres employés du conseil (p. ex. des aînés) pour réagir aux demandes urgentes des collectivités des Premières Nations isolées aux prises avec une crise temporaire. L'EIREN peut être mobilisée et déployée rapidement à la demande de toute Première Nation de façon que les classes et les écoles restent ouvertes dans des communautés de Premières Nations isolées et en vue de soutenir la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Programme jeunes entrepreneurs autochtones (PJEA) (0,265 million de dollars)

Le PJEA offre à des élèves autochtones, métis et inuits de la 11^e et de la 12^e année dans 12 écoles, appartenant à dix conseils scolaires de district, la possibilité d'obtenir deux crédits d'études d'affaires et de commerce du palier secondaire dans le cadre d'un programme fondé sur le programme-cadre d'affaires et de commerce de l'Ontario, auquel a été ajouté du contenu conçu précisément pour les autochtones, des activités pratiques, des conférenciers et des mentors du milieu des affaires et des possibilités de financement. Les élèves acquièrent des compétences entrepreneuriales et apprennent comment créer et établir leur propre petite entreprise.

Keewatin Patricia District School Board (KPDSB) / Keewaytinook Okimakanak Board of Education (KOB) (0,20 million de dollars)

Le KPDSB déploie un directeur d'école pour aider au perfectionnement des éducateurs et des administrateurs dans les écoles gérées en partenariat avec les Premières Nations afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves des Premières Nations, âgés de 12 ans et plus, qui quittent les collectivités éloignées et accessibles uniquement par avion et s'installent dans des écoles financées par la province.

Mathématiques

La Stratégie sur les mathématiques (40,26 millions de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Il s'agit de créer des postes supplémentaires au sein des conseils et des écoles et de libérer du temps pour appuyer le rendement des élèves en mathématiques. Des leaders du conseil spécialisés en apprentissage des mathématiques prêteront appui à la mise en œuvre du nouveau curriculum en mathématiques et surveilleront le suivi des plans d'amélioration du conseil. Des animateurs spécialisés en apprentissage des mathématiques dans les écoles constituent un soutien ciblé pour ce qui est des écoles qui affichent les besoins les plus importants. Du financement doit aussi être affecté à la libération de temps pour faire du perfectionnement professionnel en mathématiques.

Santé mentale et bien-être

Regroupement de financement pour le bien-être et la santé mentale (3 millions de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Financement destiné aux conseils scolaires et aux administrations scolaires afin de répondre aux priorités et aux besoins locaux qui favorisent le bien-être et la santé

mentale, y compris des milieux d'apprentissage sûrs, sains, inclusifs et ouverts. Ce financement permet aux conseils scolaires et aux administrations scolaires de soutenir les activités comprises dans leurs plans stratégiques ainsi que leur Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de trois ans et leur plan d'action annuel en santé mentale.

Santé mentale en milieu scolaire Ontario (6,5 millions de dollars)

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement de bâtir un système interconnecté en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour toutes les étapes de la vie, le financement alloué à Santé mentale en milieu scolaire Ontario se poursuivra. Santé mentale en milieu scolaire Ontario recevra 6,5 millions de dollars en 2020-2021 pour fournir à tous les 72 conseils scolaires de district un soutien à la mise en œuvre en fournissant aux éducateurs de l'expertise clinique et des ressources ou des outils pratiques basés sur des données probantes et pour offrir de l'apprentissage professionnel cohérent aux cliniciens en santé mentale dans les écoles.

Financement pour soutenir le secteur de l'éducation avec l'activité physique à travers le cricket (0,175 million de dollars)

Le Programme axé sur les demandes pour le cricket vise à accroître les occasions de participer à des parties de cricket, que ce soit dans le cadre du curriculum, des activités sportives offertes à l'école ou de parties inter-écoles. Il vise à renforcer les partenariats entre les conseils scolaires ou les écoles et les partenaires communautaires susceptibles de soutenir l'instauration et la pérennité de programmes de cricket à l'école et dans la collectivité.

Éducation de l'enfance en difficulté

Programme de perfectionnement des compétences après l'école (6,1 millions de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Offre de programmes de perfectionnement des compétences après l'école aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA).

Subvention des cours menant à une qualification additionnelle (QA) en autisme (1 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Ces fonds serviront à appuyer la participation d'enseignants au cours menant à des qualifications additionnelles en enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique).

Services intégrés pour les enfants du Nord (1,44 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Les Services intégrés pour les enfants du Nord offrent des services coordonnés d'évaluation, de consultation et de traitement, mettant en cause divers organismes et ministères, aux enfants et aux jeunes présentant des problèmes physiques, psychologiques et éducatifs dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies du Nord ontarien. Ce financement donne accès aux services d'enseignants-

diagnosticiens, de psychologues et de professionnels de la parole et du langage.

Projet pilote d'amélioration du soutien aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (0,374 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Poursuite du financement pour appuyer l'aménagement d'un espace réservé sur le site de l'école à l'intention des praticiens externes de l'analyse comportementale appliquée (ACA) afin de fournir des services directement aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA) dans 11 conseils scolaires pilotes.

Soutenir les élèves ayant des difficultés d'apprentissage graves à la lecture dans le cadre de projets pilotes conçus à cet effet (1,7567 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Financement pour appuyer un projet pilote d'intervention intensive en lecture dans huit conseils scolaires de district. Des projets pilotes ont été conçus afin d'améliorer la capacité des éducateurs à soutenir les élèves dans leur apprentissage de la lecture et d'accroître la disponibilité des mesures de soutien pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans leurs collectivités locales.

Projet pilote de financement de transition pour les élèves ayant une déficience intellectuelle (0,478 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Projet pilote visant à aider certains conseils scolaires à explorer les pratiques réussies de transition des élèves ayant une déficience intellectuelle vers le marché du travail, la collectivité ou l'éducation postsecondaire.

Parcours de l'élève

Majeure Haute Spécialisation (MHS) (23,7 millions de dollars)

Les programmes de MHS permettent aux élèves de la 11e et de la 12e année de concentrer leurs apprentissages sur un secteur économique, dans une gamme de 19, tout en remplissant les exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario et en facilitant leur passage de l'école secondaire vers la formation en stage, en milieu collégial ou universitaire, ou encore vers le marché du travail.

Aider au développement du potentiel de l'élève

Programme d'accompagnement pour l'obtention du diplôme : projet pilote destiné aux élèves noirs (1,57 million de dollars) – Affectations aux conseils scolaires à l'annexe A

Ce financement doit servir à s'attaquer aux obstacles systémiques qui entravent les réalisations et le bien-être des élèves noirs et à soutenir leur réussite. Le programme pilote consiste à offrir aux élèves noirs du soutien dynamique et adapté sur le plan culturel et à embaucher des accompagnateurs pour l'obtention du diplôme qui ont des liens avec les communautés noires afin qu'ils agissent comme mentors auprès de ces élèves, le tout avec l'aide du personnel de l'école et de la direction du conseil.

Subvention pour le transport scolaire des enfants et des jeunes prise en charge (6,6

millions de dollars)

Afin d'améliorer les résultats scolaires et le bien-être des enfants et des jeunes pris en charge, le financement des services de transport permet aux élèves de rester dans leur école d'origine lorsque leur résidence change jusqu'à ce qu'une période de transition plus naturelle se produise, de sorte qu'ils puissent obtenir plus de stabilité à l'école, se concentrer sur leur apprentissage, maintenir leur niveau scolaire et obtenir leur diplôme.

Conseillers sur les droits de la personne et équité (2,4 millions de dollars)

Ce financement est destiné à des conseils scolaires choisis afin d'embaucher des conseillers en droits de la personne et équité, qui travaillent avec le directeur du conseil et l'équipe de direction du conseil pour favoriser une culture de respect des droits de la personne et d'équité, aider à cerner et à régler les problèmes systémiques liés aux droits de la personne et à l'équité, ainsi qu'accroître la conformité du conseil aux lois en matière de droit de la personne.

Élargir les horizons (0,35 million de dollars)

Approfondir les capacités à régler des problèmes de respect de l'équité et des droits de la personne dans des régions rurales et nordiques.

Les données fondées sur l'identité (2,88 millions de dollars)

Recueillir et analyser des données démographiques pour avoir une compréhension claire de la composition de l'effectif étudiant et enseignant de l'Ontario afin de permettre aux écoles et aux dirigeants du réseau d'affecter les ressources avec la précision voulue, de façon à bien appuyer la réussite des élèves et à prendre des décisions éclairées en matière d'embauche.

Pédagogie pertinente et sensible à la culture (0,925 million de dollars)

Ces fonds sont destinés à soutenir une démarche empruntée pour combler des écarts dans les réalisations et le bien-être des élèves en créant des environnements d'apprentissage équitables et respectueux de nature à favoriser chez les élèves le sentiment de responsabilité, le civisme et la participation communautaire.

Fournir un soutien au système d'éducation pour en assurer l'efficacité

Programme d'amélioration de la bande passante (9,322 millions de dollars)

Des fonds seront accordés pour donner accès à des services Internet fiables, rapides, sécuritaires et abordables à tous les élèves et éducateurs de toutes les régions de l'Ontario, y compris dans les collectivités rurales et du Nord. La cible actuelle en matière de vitesse de connectivité est de 1 mégabit par seconde par élève ou par éducateur, dans un réseau évolutif et durable pouvant s'adapter aux besoins futurs dans le cadre d'une architecture de réseau commune à l'échelle de l'Ontario.

Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant : Fonds de

perfectionnement professionnel du personnel enseignant (1 million de dollars)

Le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant – Fonds de perfectionnement professionnel du personnel enseignant complète la formule de financement relative aux SBE en offrant un soutien financier aux conseils qui embauchent un nombre élevé de nouveaux enseignants permanents par rapport à l'année précédente ou qui ont à leur service de nouveaux enseignants classés au-delà de l'année 2 dans la grille des qualifications et de l'expérience du personnel enseignant.

Les conseils scolaires présentent au ministère des demandes de financement si l'une de ces catégories a un effet sur leur capacité à appuyer le perfectionnement professionnel de leurs nouveaux enseignants. Pour certains conseils, ce financement est indispensable pour offrir ce programme d'insertion professionnelle car les nouveaux enseignants doivent recevoir de l'appui et sont tenus de réussir deux évaluations de rendement.

Fond pour l'administration de l'excellence en éducation (2 millions de dollars)

Le ministère a constitué le programme du *Fond pour l'administration de l'excellence en éducation* afin de maintenir le cap sur l'efficacité et l'excellence au chapitre de l'administration scolaire. Les conseils scolaires seront en mesure de demander des fonds pour retenir les services de tiers consultants indépendants soit pour se pencher sur des activités et fournir des recommandations officielles, soit pour mettre en œuvre des recommandations formulées antérieurement. Des directives de programme et un formulaire de demande seront accessibles sous peu via ce [lien](#).

RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DU FPP 2019-2020 À DES MESURES DE SOUTIEN LIÉES À LA COVID-19

Le ministère comprend que de nouvelles obligations sont nées de la pandémie. Les conseils scolaires sont tenus d'utiliser d'abord les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) qui conviennent pour acquérir les technologies dont ils pourraient avoir besoin pour faciliter l'apprentissage des élèves pendant que les écoles restent fermées en raison de la COVID-19. Si ces fonds ont été entièrement affectés, alors les conseils scolaires devraient, en cette période, en raison de la situation différente pour le fonctionnement, se servir de toute marge de manœuvre que leur donnent les SBE et qu'ils ont pu trouver.

S'il y a encore des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 autres que ce qui peut être couvert grâce à l'affectation des SBE et à la marge de manœuvre à cet égard, toute réaffectation de crédits du FPP 2019-2020 doit être faite conformément aux critères énoncés ci-après – cette réaffectation n'est disponible que lorsque l'entente de paiement de transfert associé du FPP 2019-2020 n'a pas expiré.

Tous les crédits du FPP devraient, dans la mesure du possible, être utilisés aux fins prévues, qui sont énoncées dans des ententes de paiement de transfert signées. Lorsqu'il faut adapter le mode de prestation pour la poursuite du programme scolaire, (p. ex. passage du soutien en personne au soutien en ligne/virtuel), les conseils

scolaires sont encouragés à le faire.

CRITÈRES À APPLIQUER DANS LA RÉAFFECTATION DE CRÉDITS DU FPP

Il faut appliquer les critères suivants pour savoir s'il est admissible de réaffecter des crédits du FPP pour combler de nouveaux besoins liés à la COVID-19 :

- Réaffectation visant à favoriser l'apprentissage et le bien-être des élèves et de leur famille chez eux
- Réaffectation visant à soutenir les pratiques et le bien-être du personnel enseignant

Les réaffectations qui ne sont pas conformes à ces critères ne sont pas admissibles.

Les demandes de réaffectation de crédits du FPP 2019-2020 qui suivent ne seront pas admises :

- les reports de crédits de 2019-2020 sur l'année scolaire 2020-2021;
- les réaffectations de crédits du Programme d'amélioration de la bande passante qui pourraient nuire aux objectifs d'achèvement visés;
- les réaffectations de crédits à des fins qui ne sont pas liées aux fermetures d'écoles découlant de la COVID-19.

AVISEMENT AU MINISTÈRE DE LA RÉUTILISATION DES FONDS FPP 2019-2020

Tous les conseils scolaires et administrations scolaires qui comptent réaffecter des crédits du FPP 2019-2020 sont tenus d'en aviser le ministère. Lorsque vous aurez passé en revue vos obligations en matière de réaffectation de crédits, veuillez d'abord indiquer par courriel à la personne-ressource habituelle assignée au programme au ministère :

1. le nom de l'entente de paiement de transfert (EPT);
2. le montant des crédits qui seront réaffectés;
3. une brève description de la réaffectation de ces crédits, qui doit être conforme aux critères susmentionnés.

La personne-ressource habituelle assignée au programme vous enverra un accusé de réception par courriel. Les rapports provisoire et final qui devront être produits fourniront des précisions sur les dépenses réelles liées à la COVID-19, notamment en indiquant le montant et en décrivant la façon dont les fonds ont été dépensés.

PROCHAINES ÉTAPES

Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur les initiatives FPP 2020-2021, ou sur les critères à appliquer dans la réutilisation des fonds FPP 2019-2020, veuillez communiquer avec les personnes-ressources de programme du ministère avec lesquelles vous communiquez habituellement ou avec le bureau du sous-ministre adjoint responsable du programme.

Le ministère souhaite vivement que sa collaboration avec les partenaires en éducation garde toute sa force. Collaborer nous permet d'amener les enfants et les élèves de l'Ontario à maximiser la réussite et le bien-être des élèves.

Nancy Naylor
Sous-ministre de l'Éducation

Copie à : Surintendants des affaires et des finances

Tony Pontes, directeur exécutif, Council of Ontario Directors of Education

Martin Bertrand, président, Council of Ontario Directors of Education

Andrew Davis, sous-ministre adjoint, Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation

Jill Hughes, sous-ministre adjointe, Chef de l'Administration, Division de la gestion et des services ministériels

Denise Dwyer, sous-ministre adjointe, Division de l'éducation autochtone et du bien-être

Denys Giguère, sous-ministre adjoint, Division de la réussite, de l'enseignement et de l'apprentissage en langue française

Didem Proulx, sous-ministre adjointe, Division du soutien aux immobilisation et aux affaires

Patrick Case, sous-ministre adjoint, Secrétariat de l'équité en matière d'éducation

Shannon Fuller, sous-ministre adjointe, Division de la planification des systèmes, de la recherche et de l'innovation et Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

Shirley Kendrick, sous-ministre adjointe, Division du soutien aux élèves et des services régionaux

Yael Ginsler, sous-ministre adjointe, Division du rendement des élèves